

www.flauraud.fr

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :

14 RUE PIERRE BOULANGER - 63017 CLERMONT FERRAND CEDEX 2 - FRANCE

N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur 24

N° de facture : 44059185 du 30/04/2024

N° TVA CEE :

BEFFARA ROMAIN

1

46100 CAMBURAT

ADRESSE DE LIVRAISON

BEFFARA ROMAIN

1

46100 CAMBURAT

Chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tél :)

Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 46100 CAMBURAT						
		BL 17820772 du 30/04/2024						
		Commande VBQC 1336512 1 (MARAN)						
1	TKA14+A	BATTERIE 12V EXCELLENCE N°14 73A 3349380066907	88,02	1,00		88,02	88,02	20,00
2	TKA9+A	BATTERIE 12V EXCELLENCE N°9 45AH 3349380066952	69,84	1,00		69,84	69,84	20,00
						Cumul par BL	157,86	

FLAURAUD
30 AVR. 2024
PAYE LE

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Carte bancaire	30/04/2024	189,43

	TVA 20,00 %		TOTAL EUR
Base HT	157,86		157,86
Montant TVA	31,57		31,57
Total TTC	189,43		189,43
A déduire			0,00
Net à payer			189,43

Nos coordonnées bancaires

LCL

IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 189,43 EUR

Date d'échéance : 30/04/2024

Tiers payeur : 24_N

N° de facture : 44059185

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd